



1 Un budget triennal conforme à la LPM

Conformément aux engagements du Président de la République, les ressources totales prévues pour les annuités 2015, 2016 et 2017 du budget triennal permettent de garantir la trajectoire financière de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, soit une enveloppe de 94,3 Md€ de crédits sur la période 2015-2017. Le respect de cette trajectoire repose sur des recettes exceptionnelles supplémentaires et sur les économies générées par les réformes engagées par le ministère. Conformément à la LPM, les crédits budgétaires progresseront en 2016 et 2017.

2 Le maintien de l'effort de défense à 31,4 Md€ en 2015

Deuxième annuité de la LPM 2014-2019, le PLF 2015 préserve le budget de la mission « Défense » au niveau des Lois de finances initiales (LFI) 2013 et 2014, soit 31,4 Md€ (hors pensions). Le maintien de cet effort de défense, permis par l'allocation de ressources exceptionnelles à hauteur de 2,3 Md€, et la mise en œuvre de mesures d'économies structurelles, notamment sur le fonctionnement et la masse salariale, est la traduction concrète des priorités affichées dans la LPM pour orienter résolument notre défense vers l'avenir tout en permettant aux forces armées de remplir leurs missions opérationnelles.

3 Une contribution au redressement des finances publiques

Le ministère de la Défense contribue largement au redressement des finances publiques au prix d'un effort considérable, programmé sur six ans. Les effectifs du ministère seront ainsi réduits de 7500 emplois en 2015, conformément à la trajectoire de la LPM 2014-2019. La maîtrise de la masse salariale sera renforcée grâce à une gouvernance resserrée des ressources humaines et des crédits. Le ministère poursuivra également en 2015 les profondes réorganisations prévues par la LPM qui se traduisent par de nouvelles restructurations et par plus de trente chantiers de réforme permettant des économies transversales sur le fonctionnement et le soutien.

4 Un des principaux recruteurs de l'État

Dans un contexte marqué par la réduction de ses effectifs, le ministère de la Défense s'attache néanmoins à préserver ses capacités de recrutement. En effet, le respect du contrat opérationnel et l'impératif de jeunesse exigent le renouvellement régulier d'une ressource humaine motivée et le recours à des incitations financières au départ attractives et ciblées. Ainsi, le ministère prévoit de recruter en 2015 de l'ordre de 16000 militaires et civils, essentiellement au sein des forces pour les premiers et du soutien pour les seconds, en vue de disposer des compétences requises face aux besoins croissants d'expertise.

5 Une dépense en faveur des équipements augmentée

Les crédits d'équipement progressent de 16,4 Md€ en LFI 2014 à 16,7 Md€ dans le PLF 2015 afin de poursuivre la modernisation des forces armées prévue par la LPM. L'effort en faveur de la préparation de l'avenir et de l'excellence de la base industrielle et technologique de défense est également poursuivi : 3,6 Md€ sont alloués à la R&T et 0,74 Md€ maintenus sur les études amont. L'enveloppe dédiée à l'infrastructure (1,1 Md€) permettra quant à elle la réalisation des infrastructures d'accueil des nouveaux matériels et la mise en œuvre d'un plan d'urgence de réhabilitation des espaces de vie.

6 La priorité accordée à l'activité opérationnelle

La priorité donnée par la LPM aux moyens nécessaires à l'activité et à l'entraînement de nos armées se traduit par un nouvel effort financier au profit de l'entretien des matériels dont la dotation augmente de 4,5 % par rapport à la LFI 2014 pour s'établir à 3,2 Md€, accompagnant la modernisation des équipements et la remise à niveau des parcs plus anciens. Les dépenses connexes (carburants, logistique, munitions, moyens et matériels d'entraînement) bénéficieront également des crédits nécessaires.

7 Des commandes mettant en œuvre la LPM 2014-2019

Dans la continuité des efforts engagés en 2014 pour rallier le modèle d'armée de la LPM, l'année 2015 verra le lancement de programmes dimensionnants et la poursuite des commandes d'équipement visant à la modernisation de l'équipement des forces. Ainsi, il est prévu entre autres le lancement de la réalisation du système de communication par satellite COMSAT NG, du système de renseignement par satellite CERES, du Système de drones tactiques (SDT), la commande de 8 avions multirôles MRTT, la rénovation de 11 avions de patrouille maritime ATL2, la commande de Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH) et d'une centaine de véhicules pour les forces spéciales.

8 Un budget Opex consolidé

Conformément à la LPM 2014-2019, la dotation au titre des Opérations extérieures (Opex) est maintenue à 450 M€ en PLF 2015. Au-delà des inévitables aléas inhérents aux Opex, le ministère continue de mettre en œuvre les mesures permettant de s'inscrire dans la dotation prévue dans la LPM à travers l'évolution de notre dispositif militaire stationné à l'étranger. Le financement des surcoûts excédant la dotation initiale demeure garanti par la clause de sauvegarde de la LPM, préservant ainsi les crédits d'équipement du ministère.

9 Des chantiers de réforme ambitieux

Les travaux relatifs à la modernisation et à la rénovation de l'organisation du ministère lancés dans le cadre du Livre blanc et de la LPM se poursuivront en 2015. Le ministère de la Défense conduit ainsi plus de 30 chantiers de réforme dans le domaine du soutien et l'environnement des forces visant à moderniser et à simplifier les processus du ministère et à optimiser l'emploi des fonds publics. Les crédits de masse salariale (10,9 Md€ hors pensions) sont regroupés à compter de 2015 au sein d'un seul programme budgétaire afin d'en renforcer le pilotage.

10 Balard 2015, une étape essentielle pour la modernisation de la gouvernance du ministère

Le projet Balard regroupera sur un site unique en 2015 les états-majors et les services centraux du ministère de la Défense, actuellement dispersés sur une quinzaine de sites parisiens. Le projet répond aux objectifs de modernisation de la gouvernance du ministère et du fonctionnement des services centraux, et participe à la rationalisation de la gestion de ses emprises immobilières et des fonctions de soutien. L'année 2015 marquera la fin du chantier et la prise de possession des nouveaux locaux par le personnel du ministère.

